
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 04 OCT 2018.

N° _____/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

18 .0423

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Orthoprothésistes pour le compte du Ministère de la Santé, session 2018.

Ce sont :

ORTHOPROTHESISTES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BANDA ALY	000306	B4869888	21/04/86
2	COULIBALY SOGOHOUN ACHILLE	035017	B9541636	04/10/89
3	OUATTARA LASSINA	035011	B6358921	31/12/89
4	OUEDRAOGO BOUREIMA	000171	B9312656	31/12/89
5	OUEDRAOGO SAIDOU	000125	B2902161	11/04/83
6	OUEDRAOGO YUBI	000248	B6119830	31/12/85
7	OUELE MOUSSA	035024	B4381754	31/05/83
8	OUEDEAOGO LASSANÉ	000160	B5657723	22/12/90
9	SAWADOGO ABDOU	000030	B5371033	04/06/89
10	SAWADOGO ISSOUF	000040	B3051034	01/10/87

ORTHOPROTHESISTES

Arrêté la présente liste à 10 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques complets au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE